



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulture

Question écrite n° 115760

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le nécessaire soutien à apporter pour renforcer et accélérer la recherche contre l'esca et les « maladies du bois ». Il a interrogé le ministre de l'agriculture à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée sur la solution de lutte contre l'esca et les « maladies du bois » qui touchent gravement la viticulture, en particulier en Val-de-Loire, depuis que l'autorisation d'utiliser certains produits à base d'arsénite de sodium a été supprimée en 2001. Dans son département du Loir-et-Cher, ce « phylloxera du XXI^e siècle » fait déjà perdre 5 à 6 millions d'euros de récolte par an. En novembre dernier, à l'occasion de l'examen des crédits de la mission « agriculture » du budget 2011 à l'Assemblée nationale, il avait interrogé le ministre de l'Agriculture sur les moyens que le Gouvernement comptait mobiliser pour accélérer la recherche contre les « maladies du bois ». Le ministre lui avait alors confirmé que « l'effort de recherche sur la maladie du bois sera poursuivi ». Il lui pose trois nouvelles questions sur le soutien apporté à la recherche contre les « maladies du bois ». D'abord, dans le budget 2012, quel soutien sera apporté pour renforcer le financement de la recherche au niveau national ? Ensuite, quelle action a été menée par le Gouvernement français pour obtenir au niveau européen à la fois un effort financier supplémentaire en faveur de cette recherche et une meilleure coordination des programmes nationaux de recherche, afin de gagner du temps pour trouver les indispensables remèdes face à ces maladies dévastatrices ? Enfin, dans le cadre de la double présidence française du G20 et du G8, il voudrait savoir quelles initiatives seront prises pour mieux organiser la recherche en matière de « maladies du bois », lesquelles concernent de nombreux pays sur tous les continents.

Texte de la réponse

Les maladies du bois de la vigne (esca, eutypiose et black dead arm) causées par des champignons sont particulièrement dommageables pour la filière viticole. Elles constituent avec la flavescence dorée les maladies les plus préoccupantes et les plus difficiles à combattre pour les viticulteurs. L'absence de moyens de lutte efficaces aggrave cette situation, qui touche de très nombreux pays dans le monde entier. Bien que l'utilisation de l'arsénite de soude en traitement d'hiver de la vigne permettait de protéger les vignes des symptômes liés à la présence de ces champignons, les motifs de santé publique qui ont justifiés son interdiction en novembre 2001, ne permettent pas d'envisager le retour à une autorisation provisoire de ce produit, du fait des propriétés cancérogènes avérées des dérivés de l'arsenic. La protection de la santé des agriculteurs constitue une priorité. Parmi les pistes de traitements alternatifs étudiées dans différents pays, la lutte biologique utilisant des micro-organismes antagonistes semble être parmi celle qui donne quelques résultats encourageants. Un produit de lutte biologique contre l'eutypiose a ainsi été homologué en janvier 2010. Le Ministère de l'agriculture continue néanmoins à être pleinement mobilisé sur cette problématique et y accorde une priorité lors de l'attribution des financements des programmes de recherche. Ainsi à la suite d'un appel à projets sur les maladies du bois de la vigne, lancé en décembre 2008, cinq projets de recherche appliquée et d'innovation consacrés aux maladies du bois ont ainsi été retenus par l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) et la profession viticole, sur financement du Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR), pour un montant

de 3 775 868 euros subventionné à 50%. Ces projets se déroulent sur 3 ans et arriveront à leur terme fin 2011-début 2012. Ils devraient permettre d'acquérir une meilleure connaissance des mécanismes des maladies du bois et d'expérimenter de nouvelles méthodes de lutte. Certains projets mobilisent les compétences de laboratoires de recherche étrangers (Italie, Portugal, Suisse, Canada). Une action pluriannuelle de recherche et développement de moyens de lutte sur les maladies du bois est également directement conduite par l'IFV depuis 2009. Cet institut consacre un budget annuel de 700 000 euros (8 % de son budget) à cette thématique, dont environ 450 000 euros de financement annuel du CASDAR. Enfin, le « fonds » de la filière viticole, doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros pour la thématique « recherche développement », a été mis en place à FranceAgriMer (FAM) en 2011, dans le cadre du conseil spécialisé viticole. Ce « fonds » est mobilisé pour financer trois nouveaux programmes de recherche sur les maladies du bois à hauteur de 320 000 euros. Pour faire le point de l'état d'avancement de ces recherches, le Ministère chargé de l'Agriculture a récemment décidé de l'organisation d'un colloque national sur les maladies du bois de la vigne qui s'est tenu le 9 décembre 2011. La France a enfin proposé que cette thématique de recherche figure parmi les priorités des fonds de financement européens et internationaux dédiés à la protection de la santé des végétaux. Ainsi, le Fonds d'aide européen FAVOR, qui réuni 17 participants représentant 7 pays, a-t-il décidé d'un programme ciblé sur l'esca et son cortège parasitaire. Forts de cette mobilisation, la communauté scientifique, les organismes de développement agricole ainsi que les firmes phytopharmaceutiques sont pleinement engagés sur ce sujet. Les connaissances fondamentales sur la biologie de ces champignons parasites, ouvrant désormais la voie à des recherches plus appliquées, ont ainsi été considérablement améliorées. La mise à disposition sur le terrain de solutions préventives ou curatives efficaces pour lutter contre ces fléaux de la viticulture peut ainsi être raisonnablement espérée dans un proche avenir. Dans cette attente, la lutte passe encore essentiellement par l'utilisation de mesures prophylactiques (notamment l'utilisation de plants sains et la mise en oeuvre de pratiques culturales qui minimisent les contaminations par la taille), mesures qui nécessitent, pour être pleinement efficaces d'être généralisées à l'ensemble d'un vignoble.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115760

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8258

Réponse publiée le : 13 mars 2012, page 2250